Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20210630-DEL0621_23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2021

OBJET : **URBANISME**
23) Plan local d'urbanisme (PLU)
Modification simplifiée - Demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20210630-DEL0621_23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

ETAT DE PRESENCE POINT 23

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	37
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.	0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 23

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,
M. AUBRY, Conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. MRAIDI, Conseiller municipal, représenté par M. RHOUMA,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20210630-DEL0621_23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

IVRY s/SEINE

URBANISME
23) Plan local d'urbanisme (PLU)
Modification simplifiée - Demande d'engagement de la procédure à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5219-2 et L.5219-5,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-36 à L.153-43,

vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

vu sa délibération du 19 décembre 2013 approuvant la révision du Plan local d'urbanisme de la Commune,

vu sa délibération du 9 avril 2015 approuvant la modification du Plan local d'urbanisme,

vu les délibérations du Conseil de territoire de l'EPT GOSB des 12 avril 2016, 27 juin 2017, 19 décembre 2017 et 26 mars 2019 approuvant les modifications simplifiées du Plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine,

vu l'arrêté interpréfectoral n°2015/242 du 2 février 2015 déclarant d'utilité publique la réalisation de la ligne de tramway T9 entre Paris (porte de Choisy) et la commune d'Orly (place du fer à cheval) et mettant en compatibilité les documents d'urbanisme des communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi et Orly,

vu l'arrêté préfectoral n°2018-1431 du 26 avril 2018 portant approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Ivry-sur-Seine avec le projet de reconstruction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) exploitée par la société Ivry-Paris XIII qualifié de projet d'intérêt général par arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/449 du 19 février 2016,

vu les arrêtés municipaux des 21 mars 2014 et 8 avril 2015 portant mise à jour du Plan local d'urbanisme,

vu les arrêtés territoriaux du Président de l'établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) des 17 mai 2016, 20 juin 2016, 13 septembre 2016, 1er juin 2017, 26 janvier 2018, 6 juin 2018, 10 octobre 2018, 29 octobre 2018, 5 mars 2020, 16 juin 2020 portant mise à jour du Plan local d'urbanisme,

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20210630-DEL0621_23-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

vu l'arrêté du Conseil de territoire de l'EPT GOSB du 9 mars 2021 prescrivant la modification avec enquête publique du PLU d'Ivry,

vu l'avis favorable du Conseil municipal du 21 février 2021 portant sur les propositions de modification avec enquête publique du Plan local d'urbanisme,

considérant que cette modification a notamment pour objectifs stratégiques de revisiter l'ensemble des emplacements réservés, favoriser la mixité fonctionnelle, accompagner la densification urbaine dans les opérations d'aménagement et d'aller vers une ville durable (trame verte et bleue),

considérant que la suppression de l'emplacement réservé pour le collège prévu sur le site du 113 avenue de Verdun, en raison de sa construction sur un autre site (stade Chaussinand), ouvre le secteur à une constructibilité,

considérant qu'il convient de préciser les règles d'urbanisme, pour encadrer cette constructibilité et définir les espaces ouverts non bâtis ainsi qu'un maillage viaire,

considérant que la modification simplifiée proposée de la zone UV, concernant le site du 113 avenue de Verdun est conforme à ces objectifs puisqu'elle a pour objectifs stratégiques de favoriser une mixité fonctionnelle sur l'ancien emplacement réservé et de développer une ville durable en répartissant la constructibilité en hauteur afin de créer des espaces verts accessibles à tous (trame verte et bleue)

considérant que les modifications envisagées ont pour conséquence de majorer de 1,74 % la constructibilité de la zone UV, soit moins de 20 % des possibilités de construction en résultant,

considérant que la modification proposée porte sur le document graphique de la planche 2 de la Zone UV du Règlement du Plan Local d'Urbanisme,

considérant que les modifications proposées pour faire évoluer le PLU relèvent de la procédure de modification simplifiée,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 31 voix pour, 15 abstentions

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable pour la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : SOLLICITE l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour qu'il engage la procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la Ville.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 06 JUIL. 2021
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 06/07/2021

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 362 (Val-de-Marne)

Et après lecture,
Les Membres ont signé
(les signatures suivent)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,
Pour le Maire, l'agent communal délégué.